

7 Présents : M. MOZET Yves, M. POUYET Bertrand, M. FOURRIER Guy, Mme DELGOFFE Virginie, M. BERNARD Mickaël, M. DHERBOMEZ Eric, M. ZANETTE Sébastien,

4 Absents excusés : M. BATENDS Patrick, M. LACOMBE Raymond, Mme LUSSIEZ Nathalie, Mme LEFEVRE Béatrice.

1 Absents non excusés : M. HABAY Richard.

2 Procurations

~~~~~

**► DELIBERATIONS :**

● **Subvention Harmonie La Fraternelle** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'attribuer une subvention de 150 € à l'Harmonie La Fraternelle de Margut.

● **Espace sans tabac** : le Conseil Municipal, par 6 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide d'adhérer au projet « espace sans tabac » et propose de mettre à disposition un espace sans tabac à la ligue contre le cancer.

● **Participation installation profileuse Rond-Point RD 17** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre à sa charge la moitié des frais de remise en état de la profileuse (sablage, peinture,...) soit 375 € HT en accord avec l'usine Gestamp Prisma concernant l'installation d'une profileuse sur le Rond-Point de la RD 17.

● **Charges loyer logement communal** : le Conseil Municipal, décide, de fixer le montant des charges du logement communal à 20 € correspondant à la consommation d'eau potable.

● **Convention de partenariat Bibliothèque Départementale** : le Conseil Municipal, décide, de signer une convention de partenariat pour le développement de la lecture publique, la municipalité doit s'acquitter d'une cotisation de 20 centimes par habitant ainsi que d'une cotisation forfaitaire annuelle de 80€ par licence.

● **Subventions association Oncobleuets-Courlancy** : le Conseil Municipal, décide, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 Euros à l'association Oncobleuets-Courlancy afin de pouvoir continuer d'assurer leurs actions.

● **Subvention Le Souvenir Français** : le Conseil Municipal, décide, d'attribuer une subvention de 50 Euros à l'association Le Souvenir Français afin de pouvoir continuer d'assurer leurs actions.

● **Attribution indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE)** : le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, d'attribuer l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise aux agents titulaires et non-titulaires comme l'année précédente et dans les mêmes conditions. Cette indemnité sera versée avec le traitement du mois de novembre 2019.

● **Prime CUI-CAE** : le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, d'accorder une prime au contrat CAE. Cette prime sera versée en totalité sur le mois de novembre et autorise Mr le Maire à fixer le montant individuel par agent.

● **Renouvellement contrat SEGILOG 2020-2021-2022** : le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de reconduire le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services entre la Commune de PURE et la Société SEGILOG pour les années 2020/2021/2022. Le coût annuel s'élève à 2 200,50€ HT par année pour la cession du droit d'utilisation et à 244,50€ HT par année pour la maintenance et la formation. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat.

● **Admissions en non-valeur** : le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de passer en non-valeur les créances de la liste n°3609760812 pour la somme total de 644,14€uros.

**► COMMUNICATION DU MAIRIE :**

● **Maison 7 Rue de la Nichelette** : L'achat de la maison par la commune pour 1€ symbolique n'est pas possible, l'ensemble des héritiers n'étant pas d'accord. Le propriétaire n'étant pas solvable, la famille devra alors supporter les frais de démolition si la vente ne peut se réaliser.